

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du Mardi 26 Janvier 2021**

### **Salle Les Quatre Rondes**

# **ORDRE DU JOUR**

#### **I – Dossiers pour information**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Point sur l'éclairage des arrêts de bus
4. Point sur la restauration scolaire dans le cadre de la réhabilitation du Groupe scolaire Louis BUTON
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

#### **II – Dossiers pour délibération**

##### **1. Mise en place des comités consultatifs et désignation des membres élus et non-élus**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération en date du 9 juin 2020, le Conseil municipal a institué des commissions permanentes pour étudier différents dossiers suivant les domaines de compétences et faire des propositions.

Ont été mises en place les commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Affaires Scolaires
- Commission Affaires Sociales
- Commission Aménagement et Urbanisme
- Commission Affaires Culturelles
- Commission Agriculture et Milieu Rural
- Commission Environnement et Transition énergétique
- Commission Sport
- Commission Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter génération
- Commission Relations économiques, Artisanat et Commerce

L'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales et/ou des personnes qualifiées.

Ces commissions extra-municipales sont composées des membres élus des commissions et de membres non élus.

Monsieur le Maire propose de créer les comités consultatifs suivants et d'en désigner les membres :

<b>Liste des Comités Consultatifs</b>	<b>Elus</b>	<b>Non-Elus</b>
Comité consultatif Affaires Scolaires	<b>Serge ADELEE</b> - BEYER Bernard - GASTON-PIFFETEAU Isabelle - GUERINEAU Isabelle - GUILLONNEAU Céline - PONZO Marjorie - VINET Adeline	Catherine NOËL Dany RABILLER Bernard RIGALLEAU

Comité consultatif Aménagement et Urbanisme	<b>Christophe GUILLET</b> - ARNAUD Corinne - COUTON Jean-Marc - DESPRES Stéphane - GASTON-PIFFETEAU Isabelle - GRELLIER Cédric - GUILLET Jean-Pierre - HAMARD Yvan	Vincent BLED Karl DELANOUE Sébastien ROCHETEAU
Comité consultatif Affaires Culturelles	<b>Françoise MORNET</b> - COUTON Jean-Marc - DANIEAU Noël - DESPRES Stéphane - GRONDIN Sabrina - ROBIN Delphine - ROCHER Jacqueline - URBANEK Roland	Tony BORGET Mathias BOURMAUD Ginette PEROTEAU Véronique BANDRY
Comité consultatif Agriculture et Milieu Rural	<b>Philippe CLAUTOUR</b> -- BEYER Bernard - DANIEAU Noël - GRELLIER Cédric - GUILLET Jean-Pierre - LUCAS Wilfried	Marie-Cécile BROCHARD Marcel BUTON Yvon CANTIN Teddy VERDON
Comité consultatif Environnement et Transition Energétique	<b>Claudie BARANGER</b> - DANIEAU Noël - FISSON Isabelle - GRELET Cédric - GRELLIER Cédric - GUILLET Jean-Pierre - HAMARD Yvan - LUCAS Wilfried	Marie-Annick CHARRIER Guillaume FABVRE Maurice GIRAUD
Comité consultatif Sport	<b>Sylvain CHALLET</b> - ARNAUD Corinne - DANIEAU Noël - GUILLET Christophe - GUILLONNEAU Céline - MORNET Françoise - PONZO Marjorie	Marc DEDENIS Pascal GIBOULEAU Sébastien PLOQUIN
Comité consultatif Enfance, Jeunesse, Citoyenneté et Inter-génération	<b>Isabelle GUERINEAU</b> - BELLEC Sandrine - CHALLET Sylvain - FISSON Isabelle - GRONDIN Sabrina - URBANEK Roland - VINET Adeline	Delphine GAUVRIT Fabienne SIMON Christian WYTTEBACH
Comité consultatif Relations économiques, artisanat et commerces	<b>Sandrine BELLEC</b> - ARNAUD Corinne - COUTON Jean-Marc - DESPRES Stéphane - FISSON Isabelle - GRELET Cédric - LUCAS Wilfried	Sylvain BARANGER François BROSSET Romuald LORIDAN Yannis ROUSSEAU

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

## **2. Mise en place du comité consultatif Foires et Marchés et désignation des membres**

Madame Sandrine BELLEC explique que le conseil municipal peut créer L 2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales et/ou des personnes qualifiées.

Ces commissions extra-municipales sont composées des membres élus des commissions et de membres non élus.

Dans le cadre du renouvellement des instances municipales il convient d'instituer un comité consultatif qui sera chargé du suivi du règlement, de l'organisation générale, du fonctionnement et de la gestion des foires et marchés de la commune.

Il est proposé que ce comité consultatif soit composé de la manière suivante :

Membres titulaires :

- Monsieur le Maire (membre de droit) ;
- Quatre élus municipaux ;
- un commerçant sédentaire ;
- un commerçant non sédentaire participant à l'un des marchés de la commune;
- un habitué du marché ;

Membres consultatifs :

- L'agent chargé du placement sur le marché
- L'agent municipal chargé de l'organisation des foires et marchés.

Il est fait part des propositions suivantes :

Membres titulaires :

- Quatre élus municipaux : Sandrine BELLEC, Corinne ARNAUD, Isabelle FISSON, Cédric GRELET ;
- un commerçant sédentaire : Thierry RABILLER
- un commerçant non sédentaire participant à l'un des marchés de la commune : Raphaël BLANCHARD
- un habitué du marché : Nadia LEVILAIN ;

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**3. Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les dispositions relatives à la composition et au fonctionnement de la commission d'appel d'offres (CAO) n'apparaissent plus dans le code de la commande publique. Elles sont fixées dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) qui détermine également les compétences de la CAO.

Pour rappel la CAO attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

Comme pour toute instance délibérative, en tant qu'acheteur public, nous avons tout intérêt à rédiger un règlement intérieur de la CAO afin d'en préciser notamment sa composition, ses compétences et son fonctionnement, notamment les interactions entre les membres titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**4. Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay – Désignation des représentants de la Commune**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite de la modification des statuts, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la Commune au sein du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**5. Contrat Vendée Territoires – Fonds de relance 2021 – Demande de subvention.**

Monsieur le Maire informe que le Conseil départemental a souhaité renforcer et ajuster le dispositif « Contrat Vendée Territoires – Aide transition 2021 » lancé en Juillet 2020, par un nouveau dispositif « Fonds de relance 2021 ».

Le montant de la dotation est revalorisé et les aides mobilisées ne seront pas défalquées de la future politique d'appui aux territoires.

Les dépenses éligibles sont celles réalisées après le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et les travaux devront être achevés au plus tard en décembre 2023.

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé de présenter le dossier de construction des équipements sportifs à proximité du futur lycée.

Le montant global du projet est estimé à 7 028 010 € HT, soit 8 433 612 € TTC.

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Prestations intellectuelles	864 986,00 €	1 037 983,20 €	Etat (DETR/DSIL)	450 000,00 €
Travaux de construction	5 400 000,00 €	6 480 000,00 €	REGION	1 100 000,00 €
Terrassements VRD	230 000,00 €	276 000,00 €	COM.COMMUNES VIE ET BOULOGNE	500 000,00 €
Actualisations / révisions	368 324,00 €	441 988,80 €	DEPARTEMENT (contrat Vendée territoires)	200 000,00 €
Aléas	164 700,00 €	197 640,00 €	COMMUNE	6 183 612,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 028 010,00 €</b>	<b>8 433 612,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 433 612,00 €</b>

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Contrat Vendée Territoires – Fonds de relance 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**6. Subvention d'État – Demande de subvention au titre de l'année 2021 – Travaux de requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'OPAH-RU**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la campagne 2021 de l'appel à projets pour l'attribution de la DETR et de la DSIL, il est proposé de déposer le dossier des travaux d'aménagement des espaces publics situés dans le périmètre de l'OPAH-RU.

Le dossier est présenté au titre de la mesure 3 : Soutien aux espaces mutualisés de service public et à la revitalisation des villes petites et moyennes.

Le montant global du projet est estimé à 1 618 000 € HT, soit 1 941 600 € TTC.

Nature de la dépense	DEPENSES TOTALES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	43 000,00 €	51 600,00 €	REGION	200 000,00 €	200 000,00 €
VRD	1 492 000,00 €	1 790 400,00 €	ETAT (DETR)	300 000,00 €	300 000,00 €
Aménagements paysagers	83 000,00 €	99 600,00 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	1 118 000,00 €	1 441 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 618 000,00 €</b>	<b>1 941 600,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 618 000,00 €</b>	<b>1 941 600,00 €</b>

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention d'État au titre de l'année 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**7. Construction de neuf logements rue du Dr Ferry Wilczek : location à bail emphytéotique au profit de l'office public de l'habitat de Vendée**

Monsieur le Maire explique que la Commune d'Aizenay s'est engagée avec l'Office public de l'habitat de Vendée dans la réalisation d'un centre médico-psychologique assortis de logements sur un terrain communal.

La commune a conclu en 2018 une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Vendée Habitat pour la réalisation sur un terrain communal d'une part d'un centre médico-psychologique comprenant un logement et, d'autre part, la création de neuf logements. S'agissant de ces neuf logements, il était prévu dans la convention initiale de co-maîtrise d'ouvrage la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'office public de l'habitat de Vendée.

Les travaux ont débuté le 19/10/2020. La commune a autorisé l'Office public de l'habitat a commencé les travaux avant la signature du bail emphytéotique.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec l'office public de l'habitat de Vendée un bail à caractère emphytéotique portant location des parcelles communales BC34, 35, 36, 518 et 553 sur 2859 m<sup>2</sup> pour une durée de 55 ans et pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**8. Convention SyDEV 2020.EXT.0487 – Réalisation d'une extension réseau électrique création de 9 logements et d'un centre médico-psychologique (CMP) – Rue du Dr Ferry Wilczek - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication sise rue du Docteur Ferry Wilczek pour la construction de 9 logements et d'un CMP.

Une délibération en date du 9 juin 2020 précisait le montant global des travaux projetés, à savoir 46 404 € TTC avec une prise en charge financière par la commune à hauteur de 25% soit 11 522.00 € TTC. Ce montant englobait les travaux d'extension des réseaux et d'éclairage public.

La présente convention ne concerne que les travaux d'extension de réseaux électrique pour un montant de 22 417 € TTC. Le montant de la participation financière de la Commune est de 25% la somme restant à charge à la commune s'élève donc à 5 604 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**9. Convention SyDEV 2020.EXT.0482 – Réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication électronique route de Maché pour la construction d'un lotissement « Les Haies Plessées » - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une extension des réseaux électriques et communication sise route de Maché pour la construction d'un lotissement « Les Haies Plessées ».

Le montant des travaux s'élève à 68 335 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 49 314 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**10. Convention 2020.ECL.0748 - Rénovation d'éclairage public place et rue Monseigneur Gendreau et rue Maréchal Foch - Approbation et autorisation de signature de la convention**

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour les opérations de travaux de rénovation d'éclairage public place et rue Monseigneur Gendreau et rue Maréchal Foch

Le montant des travaux s'élève à 27 509 € HT (33 011 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 50 % soit 13 755 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**11. Convention 2020.ECL.0766 - Création éclairage public place Gobin sis rue Gobin - Approbation et autorisation de signature de la convention**

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour les opérations de travaux neufs d'éclairage public place Gobin sise rue Gobin.

Le montant des travaux s'élève à 7 763 € HT (9 316 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 70 % soit 5 434 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**12. Autorisation de lancement et de signature du marché relatif à l'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton**

Monsieur Serge ADELÉE informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique, fonctionnelle et l'accessibilité du Groupe Scolaire Louis Buton, il est proposé de lancer un marché de fournitures selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article L2124-1 du code de la commande publique, pour l'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton.

Le coût prévisionnel du marché est estimé à 250 000 € HT.

Conformément à l'article L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer ce marché de fourniture sur la base d'une enveloppe de 250 000 € HT selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et à l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**13. Convention de mise à disposition d'un agent communal au centre communal d'action sociale**

Madame Marcelle TRINEAU informe l'assemblée que conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant doit être informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs afin de contribuer au projet social, un fonctionnaire est mis à disposition auprès du Centre Communal d'Action sociale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans, pour y exercer à temps non- complet les fonctions de responsable des affaires sociales.

Les modalités sont incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la commune et le Centre communal d'action sociale de la commune d'Aizenay.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.